

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Informations sur le dossier « terrain de sports » et sur le projet de lotissement

Concernant le nouveau terrain de sports, une visite a eu lieu sur le terrain avec les représentants de la communauté d'agglomération. Un fossé devra être busé, des prélèvements seront effectués afin d'établir un devis précis.

Concernant le projet de lotissement, la modification du PLU est suspendue jusqu'à la production d'une évaluation environnementale, suite à la demande de l'autorité environnementale. Cette évaluation a été confiée à l'entreprise SOLUSOL de Chambéry pour un montant de 6 665,40 € TTC.

Information sur le remplacement d'un agent technique

Un devis a été demandé à l'entreprise Caro Nettoyage afin de comparer le coût d'un agent au coût d'une entreprise pour l'entretien des bâtiments de la mairie, de la bibliothèque, des toilettes publiques et de l'Escale Bressane. Une entreprise étant largement plus onéreuse, le conseil municipal décide de poursuivre sa recherche d'un agent technique. Il sera recruté à compter de la fin du mois d'octobre. Le Syndicat des Ecoles recherchant un agent pour la surveillance de l'interclasse de midi pour 18 h par semaine d'école à compter de la rentrée de septembre, il est proposé de grouper les deux.

Préparation de l'inauguration de l'Escale Bressane

La date de l'inauguration a été arrêtée au samedi 18 septembre à 10 h.

Un groupe de travail est constitué afin de la préparer composé de Corinne BECAUD, Jean-Pierre LUCIANI, Florence MATHRAY, Christelle PACCOUD et Martine VERNE. Il se réunira le 15 juillet à 18h30.

L'Escale a été louée pour la première fois les 3 et 4 juillet, tout s'est bien déroulé. Le conseil municipal échange sur les points à améliorer. Il accepte le devis de l'entreprise PONCIN de Foissiat pour des travaux de peinture sur le mur de la salle face au vidéoprojecteur pour un montant de 1 211,64 €.

Achat d'un défibrillateur et contrat de maintenance

Après consultation de plusieurs entreprises, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MEDILYS SANTE de Luzinay pour la fourniture d'un défibrillateur extérieur qui pourra servir aussi bien à l'Escale Bressane, à l'école, à la mairie..., d'un montant de 1 560 € TTC.

Il accepte le contrat de maintenance à intervenir pour un montant annuel de 99 € HT par défibrillateur.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 572 route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- prend connaissance de l'estimation des travaux d'enfouissement des réseaux allée des Chênes établi par le Syndicat d'Energie
- est informé du permis de construire accordé le 25 juin 2021 à l'EARL SIBELLE pour la construction d'un poulailler, 1347 route de la Chevinière
- est informé de la déclaration préalable :
 - accordée le 21 juin 2021 à Mr Arnaud FAVRE pour la pose d'une pergola, 88 route de Planchemelle
 - accordée le 1^{er} juin 2021 à Mr Eric REGNY pour la modification et création d'ouvertures, 964 route de Planchemelle
 - accordée le 1^{er} juin 2021 à Mr Jean-Marie MAZILLE pour la pose d'une pergola, 33 chemin de Chérinal
 - déposée le 19 mai 2021 et accordée le 11 juin 2021 à Mr Robert MONTERRAT pour la pose d'un portail, 173 chemin de Condamine
 - déposée le 25 mai 2021 et accordée le 15 juin 2021 à Mr Florian DAGUIER pour la pose d'un portail, 368 chemin de Cormassine
 - déposée le 21 juin 2021 par Mr Emmanuel PELLISSARD pour la pose de panneaux photovoltaïques, 113 impasse des Sources
- est informé de la réunion prévue le 8 juillet avec le restaurant Charmes de Bresse
- entend le compte-rendu :
 - par Corinne BECAUD de la réunion du Syndicat Veyle Reyssouzye Vieux Jonc
 - par Jean-Pierre LUCIANI du conseil d'école (222 enfants scolarisés à la rentrée contre 229 cette année)
 - par Michel GIVORD de la réunion du Syndicat Veyle Vivante
- décide de ne pas donner suite à la proposition de la communauté d'agglomération d'installer une borne de collecte de masques
- est informé du souhait du comité départemental de fleurissement de réunir son jury annuel le 18 août sur la commune en raison « de son fleurissement très intéressant et différent des autres villages du département », un café d'accueil sera proposé.